

S E A N C E D U 2 6 / 0 6 / 2 0 2 3

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents au Conseil	Présents	Nombre de procuration
15	12	0

L'an deux mille vingt et trois, le vingt six juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes de Maleville, conformément à la délibération 20220705 portant détermination du lieu des séances du conseil Municipal, sous la présidence de Madame Fabienne SALESES, Maire.

Date de la convocation :
19/06/2023

Date de publication :
.....

Présents : Fabienne SALESES – Maire, Benoit GINESTE, Josiane GRES, Jean-Philippe BEDEL – Adjoints, Marguerite DIEUDE, Aurore FILHOL, Stéphanie GILHODES-LHERM, Denis GUIRAUD, Véronique JALRAN, Anastasia KWIATKOWSKI, Vincent POURCEL, Samuel TOURNIER.

Absents excusés : Philippe GAUDON, Marie-Elisabeth PONS, Emmanuel TOURNEMIRE.

Secrétaire de Séance : Véronique JALRAN.

Le compte-rendu de la réunion du 22/05/2023 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Participation financière à une classe découverte Questions diverses.

1. Participation financière à une classe découverte

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	1 Aurore FILHOL

Madame le Maire informe l'assemblée d'une demande émanant de l'Ecole publique de Villeneuve portant sur la participation financière à une classe de découverte pour deux élèves scolarisés dans cette école et domiciliés sur la commune de Maleville.

Il s'agit d'élèves en classe de CM2 qui doivent participer à un séjour à Meschers (Gironde) du 26 au 30 juin 2023. Le coût prévisionnel de cette classe de découverte s'élève à 337 € par enfant avec une participation de la Mairie de Villeneuve à hauteur de 32 €/élève Villenuevois uniquement.

Afin que le coût pour l'ensemble des familles soit identique pour tous, Madame le Maire propose de participer au financement de cette sortie scolaire pour les élèves domiciliés à Maleville à la même hauteur que Villeneuve soit 32 €/élève.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accorder une participation financière de 32 € par élève domicilié à Maleville pour la classe découverte à Meschers (Gironde), organisée par l'école publique « La Bastide » de Villeneuve du 26 au 30/06/2023, sous réserve que les élèves concernés aient bien participé à cette sortie,
- De verser la somme de 64.00€ à l'école publique de Villeneuve.

QUESTIONS DIVERSES

- **Recensement de la population** : il aura lieu début 2024 avec un décalage d'un an en raison du covid, le dernier avait été réalisé en 2018 par 4 agents recenseurs. Une recherche de candidats va être faite.
- **Tour de France féminin** : il va passer sur la commune le 26/07 entre 15H00 et 16H30 sur les RD n° 48 et n° 1 qui seront fermées à la circulation et au stationnement pendant la durée de l'épreuve. Une communication va être faite dans les journaux et sur le site internet de la commune.
- **Sabadel** : 2023 correspond au 20^{ème} anniversaire du début de la restauration du site. Le chantier va débuter le 31 juillet et se poursuivra jusqu'au 15 août. La Mairie offrira le vin d'honneur qui aura lieu le 31/07 à 11H30 à la Mairie.
- **Parking les Rives** : Un devis a été chiffré par l'entreprise CAMMISAR pour l'aménagement du parking, un autre devis a été demandé à l'entreprise OLIVIER TP (en attente)
L'abri poubelles doit être démonté dans les prochains jours pour permettre la réalisation des travaux avant le 31/08/2023.

Ancienne école : Une demande a été faite par les responsables de la Maison d'Assistantes Maternelles de Maleville concernant une éventuelle location pour y installer leur activité.

Nouvelle école : un devis a été fourni par l'entreprise SIGNOVIA pour le traçage de jeux au sol dans la cour, qui devront être sélectionnés dans la liste fournie. Un autre devis a été signé pour la maintenance annuelle du système de chauffage par géothermie pour HT : 1818.00 €

Ordures ménagères : la distribution des cabas aura lieu du 3 au 21 juillet 2023 aux heures d'ouverture de la Mairie.

La séance a été levée à 22H20

Liste des délibérations adoptées :

Numéro	Objet
01	Participation financière à une classe découverte

Le secrétaire de séance,
Véronique JALRAN

Le Maire,
Fabienne SALESES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://telerecours.fr>